

DATES IMPORTANTES

27
OCTOBRE
Dernier jour pour faire une demande de vote par correspondance

30-31
OCTOBRE
Vote par anticipation, de 9 h 30 à 20 h

5
NOVEMBRE
16 H 30
Échéance pour la réception des bulletins de vote par correspondance au Bureau du président d'élection

7
NOVEMBRE
Jour du scrutin, de 9 h 30 à 20 h



LE RÔLE DES ÉLUS À LA VILLE

Le maire et les 21 conseillers municipaux forment le conseil municipal, lequel a pour rôle d'administrer les affaires de la ville conformément à la loi.

Le maire est élu au suffrage universel par l'ensemble des électeurs. Il exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les services et les fonctionnaires de la Ville. Il veille à ce que les revenus de la Ville soient perçus et dépensés suivant la loi. Il s'assure également que les lois, règlements et ordonnances du conseil soient fidèlement et impartialement appliqués.

Les 21 autres membres du conseil municipal sont élus par les citoyens de leur district électoral. Ils font également partie du conseil de leur arrondissement, responsable des services de proximité auprès des citoyens.

La liste officielle des candidats à l'élection municipale du 7 novembre est disponible sur le site Internet de la Ville de Québec, au www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales, sous l'onglet *Candidats*.

POURQUOI VOTER?

Voter, c'est exprimer ses opinions et ses besoins. Les personnes que vous aurez élues vous représenteront au sein du conseil municipal et s'assureront que les services offerts par la Ville correspondent à vos attentes en ce qui a trait, entre autres, à :

- L'entretien des voies de circulation;
- L'alimentation en eau potable;
- La gestion des matières résiduelles;
- Les loisirs, les parcs et les équipements sportifs;
- Les activités sociales, culturelles et communautaires;
- La revitalisation des quartiers de la ville;
- La construction de logements sociaux;
- L'environnement;
- Le transport en commun;
- La sécurité publique;
- La vitalité économique.

DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Le dépouillement des votes débutera dès la fermeture des bureaux de vote, le dimanche 7 novembre à 20 h.

Les résultats seront annoncés au cours de la soirée par le président d'élection à l'hôtel de ville de Québec. Les résultats paraîtront également sur le site Internet de la Ville, au www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales.

1 VOTE PAR CORRESPONDANCE

Jusqu'au 27 octobre, les électeurs admissibles peuvent faire une demande de vote par correspondance. Si vous avez soumis une demande, vous avez reçu ou vous recevrez par la poste une trousse comprenant vos bulletins de vote et toutes les instructions pour voter.

À la réception de la trousse, remplissez vos bulletins de vote et retournez-les avec les documents demandés au Bureau du président d'élection au plus tard le 5 novembre à 16 h 30.

Tous les bulletins reçus après 16 h 30 le 5 novembre seront annulés.

Pour plus de renseignements sur le vote par correspondance, visitez le www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales à l'onglet « *Électeurs* ».

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021



Plus on vote,
PLUS ÇA COMPTE.



Le **dimanche 7 novembre** auront lieu les élections municipales à Québec. Vous pourrez voter pour le prochain maire ou la prochaine mairesse ainsi que pour la personne qui représentera votre district électoral au conseil municipal.

Pendant les quatre prochaines années, ces élus prendront les décisions sur les orientations de la Ville, ses priorités d'action et les services qui vous concernent.

OÙ ET QUAND VOTER?

Le scrutin aura lieu le dimanche **7 novembre, de 9 h 30 à 20 h**.

Un vote par anticipation se tiendra les **30 et 31 octobre, de 9 h 30 à 20 h**.

Pour connaître votre bureau de vote, consultez la **carte de rappel du vote** que vous avez **reçue par la poste**. Vous pouvez aussi utiliser l'application « Info-Électeur » au www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales. Elle vous permet de :

- Savoir si vous êtes inscrit sur la liste électorale;
- Connaître l'adresse de votre bureau de vote;
- Consulter le nom des candidats à la mairie et dans votre district électoral.

QUI PEUT VOTER?

Pour vous prévaloir de votre droit de vote, vous devez :

- Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin;
- Être citoyen canadien au plus tard le 1^{er} septembre 2021;
- Être inscrit sur la liste électorale municipale;
- Être domicilié dans la ville de Québec et, depuis au moins le 1^{er} mars 2021, dans la province de Québec.

Les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble de même que les occupants ou cooccupants d'un immeuble ou d'une entreprise, qui résident à l'extérieur de la ville, peuvent également être inscrits sur la liste électorale municipale s'ils respectent certaines conditions.



Près de
411 000
électeurs
pourront voter
aux élections
municipales
de Québec.

CARTE ÉLECTORALE 2021

Le territoire de la ville de Québec est divisé en 21 districts électoraux répartis dans les six arrondissements.

LA CITÉ-LIMOILOU

- 01 District électoral du Cap-aux-Diamants
- 02 District électoral Montcalm–Saint-Sacrement
- 03 District électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur
- 04 District électoral de Limoilou
- 05 District électoral de Maizerets-Lairet

LES RIVIÈRES

- 06 District électoral de Vanier-Duberge
- 07 District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf
- 08 District électoral des Saules–Les Méandres

SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE

- 09 District électoral de Saint-Louis–Sillery
- 10 District électoral du Plateau
- 11 District électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy
- 12 District électoral de Cap-Rouge–Laurentien

CHARLESBOURG

- 13 District électoral de Saint-Rodrigue
- 14 District électoral de Louis-XIV
- 15 District électoral des Monts

BEAUPORT

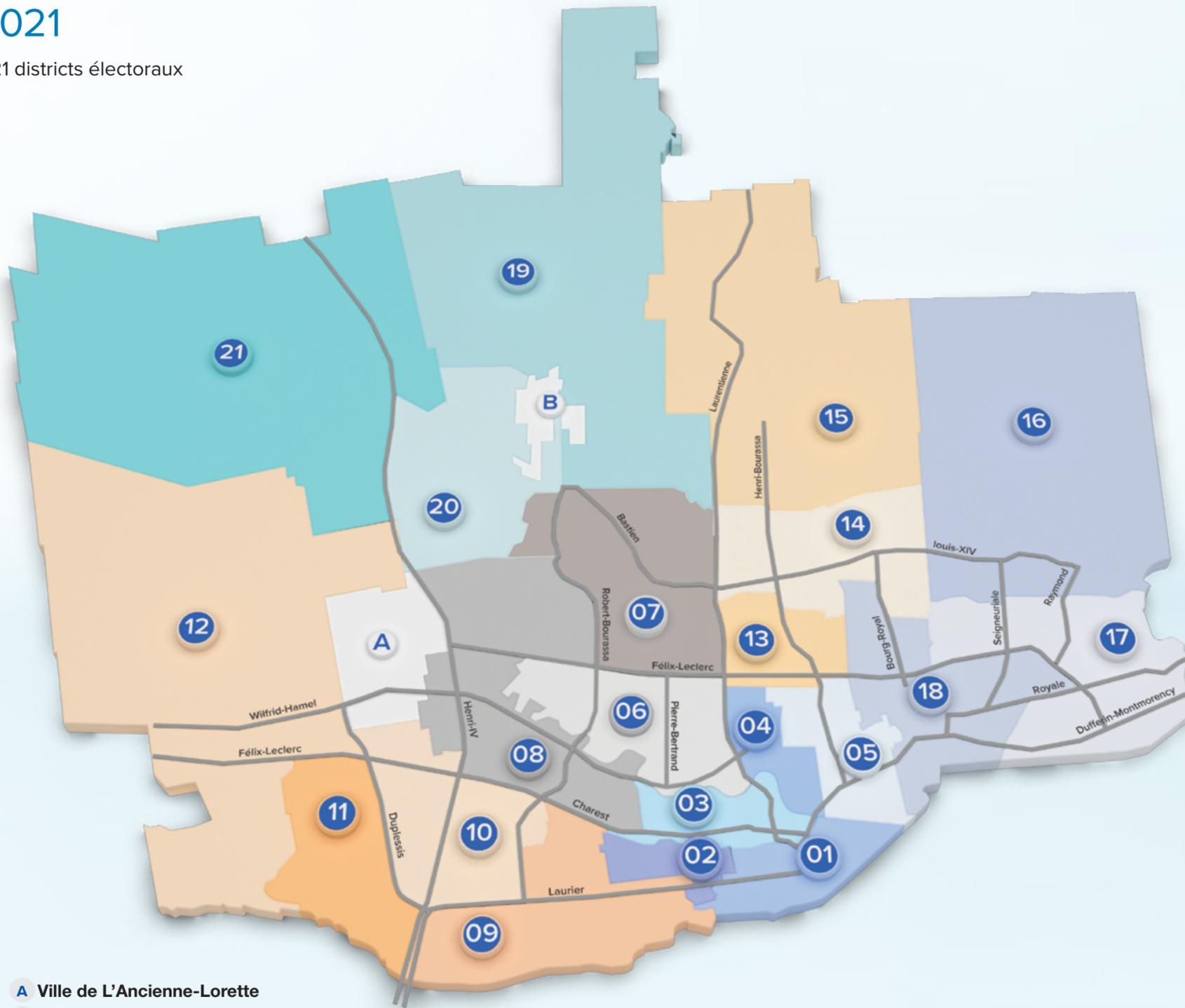
- 16 District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
- 17 District électoral de la Chute-Montmorency–Seigneurial
- 18 District électoral de Robert-Giffard

LA HAUTE-SAINT-CHARLES

- 19 District électoral de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile
- 20 District électoral de Loretteville–Les Châtelains
- 21 District électoral de Val-Bélair

A Ville de L'Ancienne-Lorette

B Wendake



COMMENT VOTER?

À votre bureau de vote, vous recevrez deux bulletins : un pour la personne qui occupera la mairie et un autre pour celle qui représentera votre district au conseil municipal.

Pour voter, vous n'aurez qu'à faire un « X », cocher ou noircir le cercle situé à la droite du candidat de votre choix en utilisant votre propre crayon de plomb ou stylo à encre noire ou bleue. Des crayons seront aussi disponibles sur place au besoin.

ASSISTANCE POUR VOTER

Tous les bureaux de vote sur le territoire de la ville de Québec sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Si vous éprouvez des difficultés pour voter, le personnel du bureau de vote pourra vous aider.

- Les personnes ayant une difficulté visuelle pourront voter seules en utilisant un gabarit qui leur sera remis par le scrutateur.
- Les personnes sourdes ou malentendantes pourront être accompagnées d'un interprète.

DOCUMENTS À APPORTER

Pour voter, vous devrez présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- Carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d'Indien;
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes.

Pour accélérer le déroulement du vote, il est recommandé d'apporter votre carte de vote.



Et la COVID-19 dans tout ça?

Soyez assuré que toutes les mesures en vigueur le jour du scrutin seront mises en place pour protéger les électeurs de même que le personnel électoral. Le port du couvre-visage, la désinfection des mains et la distanciation physique devront notamment être respectés.

De plus, le Bureau du président d'élection a :

- Prolongé la période de vote par anticipation sur deux jours, soit les 30 et 31 octobre;
- Augmenté le nombre de bureaux de vote le 7 novembre de près de 50 %.